

**Objet : Décision modificative n° 1 du budget de la Régie EIVP de l'exercice 2018**

Délibération du Conseil d'administration du 23 octobre 2018

Affichée au siège de la régie le : 24 octobre 2018

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20181023-2018048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2005-009 du 21 octobre 2005 fixant les règles d'amortissement de la régie EIVP ;

Vu les délibérations 2017-067 du 21 décembre 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 et 2018-024 du 27 juin 2018 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2018 ;

Vu la note du 4 octobre 2018 de M. le directeur général des collectivités locales autorisant, après avis favorable de la direction générale des finances publiques, l'EIVP à reprendre l'excédent d'investissement en section de fonctionnement, les crédits disponibles s'élevant à un montant de 476.135 € ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est procédé à la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 476.135 €.

**Article 2** : Il est adopté la décision modificative budgétaire suivante

Chapitre	Nature	Fonctionnement	Recettes
042	777	Quote-part de subventions transférables en compte de résultat	+111.300,00 €
042	7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	+476.135,00 €
70	7067	Redevances et droits d'enseignement	- 106.235,00 €
70	70688	Autres prestations de services	-251.700,00 €
74	7488	Autres attributions et participations	-115.200,00 €
75	752	Revenus des immeubles	-3.000,00 €

Chapitre	Nature	Fonctionnement	Dépenses
042	6811	Dotation aux amortissements	+111.300,00 €
67	6718	Autres charges exceptionnelles	-7.000,00 €
65	6574	Subventions aux associations	+7.000,00 €

Chapitre	Nature	Investissement	Recettes
040	28181	Amortissement des immobilisations	+111.300,00 €

Chapitre	Nature	Investissement	Dépenses
040	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+476.135,00 €
040	139148	Subventions transférées au compte de résultat	+111.300,00 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	-476.135,00 €

**Article 3 :** Les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.